# SECTION G — PHYSIQUE

## G07 DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

### G07F APPAREILS DÉCLENCHÉS PAR DES PIÈCES DE MONNAIE OU APPAREILS SIMILAIRES (tri des pièces de monnaie G07D 3/00; vérification des pièces de monnaie G07D 5/00) **[1, 7]**

**Note(s)**

1. La présente sous-classe ne couvre pas les structures ou les parties constitutives des appareils qui comportent des mécanismes déclenchés par pièces de monnaie ou sont combinés avec ceux-ci, mais qui ne sont pas spécialement adaptés ou modifiés pour être utilisés avec des pièces de monnaie. Ces structures ou parties constitutives sont couvertes par les sous-classes où figurent les appareils en question.
2. Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
   - "pièces de monnaie" couvre également les jetons ou objets analogues.

**Schéma général**

AMÉNAGEMENTS OU MÉCANISMES EN GÉNÉRAL
Introduction; actionnement; autres.....1/00, 5/00, 7/00
APPAREILS CARACTÉRISÉS PAR L'APPLICATION
Distribution; mesure; location.....11/00, 13/00, 15/00, 17/00
SYSTÈMES BANCAIRES COMPLETS.....19/00
DÉTAILS NON PARTICULIERS À UN GENRE D'APPAREIL.....9/00

---

**1/00 Dispositions pour l'introduction de pièces de monnaie; Pièces de monnaie spécialement adaptées pour faire fonctionner des mécanismes déclenchés par des pièces de monnaie** (pièces de monnaie en général A44C)

1/02 • Fentes pour pièces de monnaie

1/04 • Glissières pour pièces de monnaie

1/06 • Pièces de monnaie spécialement adaptées pour faire fonctionner des mécanismes déclenchés par des pièces de monnaie

**5/00 Mécanismes actionnés par des pièces de monnaie; Verrouillages**

5/02 • actionnés mécaniquement par des pièces de monnaie, p.ex. par une seule pièce

5/04 • • dans lesquels plusieurs pièces de monnaie de même valeur sont nécessaires pour chaque opération

5/06 • • dans lesquels plusieurs pièces de monnaie de valeurs différentes sont nécessaires pour chaque opération

5/08 • • dans lesquels le choix est laissé pour chaque opération entre l'emploi de plusieurs pièces de monnaie ou d'une seule pièce de monnaie de valeur équivalente; dans lesquels le choix est laissé pour chaque opération entre l'emploi de plusieurs pièces de monnaie ou d'une combinaison différente de pièces de monnaie ayant une valeur équivalente

5/10 • actionnés électriquement par la pièce de monnaie, p.ex. par une seule pièce de monnaie

5/12 • • dans lesquels deux ou plusieurs pièces de monnaie de même valeur sont nécessaires pour chaque opération

5/14 • • dans lesquels deux ou plusieurs pièces de monnaie de valeurs différentes sont nécessaires pour chaque opération

5/16 • • dans lesquels le choix est laissé pour chaque opération entre l'emploi de plusieurs pièces de monnaie ou d'une seule pièce de monnaie de valeur équivalente; dans lesquels le choix est laissé pour chaque opération entre l'emploi de plusieurs pièces de monnaie ou d'une combinaison différente de pièces de monnaie ayant une valeur équivalente

5/18 • spécialement adaptés pour commander d'un même point plusieurs appareils déclenchés par des pièces de monnaie (verrouillages G07F 5/26)

5/20 • spécialement adaptés pour enregistrer des pièces de monnaie en crédit, p.ex. actionnés mécaniquement

5/22 • • actionnés électriquement

5/24 • rendant la monnaie (mécanismes pour faire de la monnaie en soi G07D)

5/26 • Verrouillages, p.ex. pour verrouiller les portes de compartiments autres que celui à utiliser

**7/00 Mécanismes actionnés par des objets autres que des pièces de monnaie pour déclencher ou actionner des appareils de vente, de location, de distribution de pièces de monnaie ou de papier-monnaie, ou de remboursement** (systèmes bancaires complets G07F 19/00; manipulation de pièces de monnaie ou de papier-monnaie en dehors des appareils déclenchés par des pièces de monnaie ou d'appareils similaires G07D) **[2]**

7/02 • par des clés ou d'autres dispositifs enregistrant un crédit (pour produire un signal codé à utiliser en même temps que des cartes d'identité codées G07F 7/10) **[2]**

7/04 • par du papier-monnaie
7/06 • par des récipients consignés, p.ex. des bouteilles
7/08 • par carte d'identité codée ou carte de crédit codée **[2]**
7/10 • • utilisée simultanément avec un signal codé **[2]**
7/12 • • Vérification des cartes **[5]**

**9/00 Parties constitutives autres que celles particulières à des genres ou types particuliers d'appareils** (dispositions pour l'introduction de pièces de monnaie G07F 1/00; mécanismes actionnés par des pièces de monnaie, verrouillages G07F 5/00)
9/02 • Dispositifs pour donner l'alarme ou une indication, p.ex. quand l'appareil est vide; Aménagements publicitaires des appareils déclenchés par des pièces de monnaie (dispositifs d'alarme ou d'avertissement indiquant l'interruption d'un débit à mesurer G07F 15/10)
9/04 • Moyens pour restituer les pièces de monnaie en excédent ou non utilisées
9/06 • Boîtes pour contenir les pièces de monnaie
9/08 • Décompte total des pièces de monnaie introduites
9/10 • Boîtiers de l'appareil, p.ex. comportant des moyens de chauffage ou de réfrigération

**11/00 Appareils déclenchés par des pièces de monnaie pour distribuer ou délivrer d'une façon analogue, des articles d'une façon discontinue**
11/02 • sortant de magasins fixes
11/04 • • dans lesquels les articles sont stockés verticalement l'un au-dessus de l'autre
11/06 • • • et posés séparément sur des tablettes ou des étagères montées sur pivot
11/08 • • • et disposés en deux colonnes décalées l'une par rapport à l'autre
11/10 • • • plusieurs de ces magasins ayant une glissière de distribution commune
11/12 • • • avec moyens permettant de passer automatiquement sur des piles de réserve
11/14 • • • avec moyens soulevant la pile d'articles pour permettre la distribution à partir du sommet de la pile
11/16 • • • Moyens de distribution
11/18 • • • • Tiroirs rentrant
11/20 • • • • Poussoirs actionnés directement à la main
11/22 • • • • Poussoirs actionnés indirectement par la main, p.ex. au moyen de manivelles ou de leviers
11/24 • • • • Organes rotatifs ou oscillants
11/26 • • • • Bandes sans fin
11/28 • • dans lesquels les magasins sont inclinés
11/30 • • • plusieurs de ces magasins ayant une distribution indépendante
11/32 • • • plusieurs de ces magasins ayant une glissière de distribution commune
11/34 • • dans lesquels les magasins sont en forme de zigzag
11/36 • • dans lesquels les magasins sont en forme d'hélice ou de spirale
11/38 • • dans lesquels les magasins sont horizontaux
11/40 • • • les articles étant distribués par des moyens actionnés à la main
11/42 • • • les articles étant distribués par des moyens mus par moteur
11/44 • • dans lesquels les articles sont stockés en vrac
11/46 • sortant de récipients ou de supports de stockage mobiles
11/48 • • les récipients ou supports de stockage, p.ex. le magasin étant monté sur pivot (articles posés à l'intérieur des magasins sur tablettes ou étagères montées sur pivot G07F 11/06)
11/50 • • les récipients ou supports de stockage étant montés de façon à pouvoir être animés d'un mouvement de rotation
11/52 • • • autour d'axes horizontaux
11/54 • • • autour d'axes verticaux
11/56 • • • • les récipients ou supports de stockage pouvant à la fois tourner sur eux-mêmes et se déplacer axialement
11/58 • • les articles étant posés sur ou supportés par des bandes sans fin ou des transporteurs analogues
11/60 • • les récipients ou supports de stockage pouvant se déplacer en ligne droite (bandes sans fin ou transporteurs analogues G07F 11/58)
11/62 • dans lesquels les articles sont stockés en compartiments dans des casiers fixes
11/64 • dans lesquels les articles sont suspendus séparément à des supports fixes
11/66 • dans lesquels les articles sont distribués par sectionnement dans une masse
11/68 • dans lesquels les articles sont pris sur des bandes ou des feuilles par déchirure ou sectionnement
11/70 • dans lesquels les articles sont formés dans l'appareil à partir de composants, d'ébauches ou d'éléments constitutifs
11/72 • Equipement auxiliaire, p.ex. allume-cigares, ouvre-bouteilles

**13/00 Appareils déclenchés par pièces de monnaie pour commander la distribution de fluides, de produits semi-liquides ou de produits granuleux contenus dans des réservoirs**
13/02 • au volume
13/04 • au poids
13/06 • avec distribution sélective de différents fluides ou matériaux ou de mélanges de ceux-ci
13/08 • sous forme de pulvérisation
13/10 • avec en même temps distribution de récipients, p.ex. tasse ou autres articles (distribution d'articles discontinue en soi G07F 11/00)

**15/00 Appareils déclenchés par pièces de monnaie avec distribution de liquide, de gaz ou d'électricité commandée par le comptage** (appareils compteurs à tarif en général G01D 4/00)
15/02 • dans lesquels le mécanisme déterminant la quantité à passer est déclenché à la main après introduction d'une pièce de monnaie
15/04 • dans lesquels le mécanisme déterminant la quantité à passer est automatiquement déclenché par l'introduction d'une pièce de monnaie
15/06 • avec des moyens pour le paiement préalable de redevances fixes, p.ex. location de compteurs
15/08 • avec des moyens pour faire varier le tarif ou changer le prix
15/10 • avec des dispositifs d'alarme ou d'avertissement, p.ex. indiquant l'arrêt de l'alimentation
15/12 • dans lesquels le compteur fonctionne au temps

**17/00 Appareils déclenchés par pièces de monnaie pour la location d'articles; Installations ou services déclenchés par pièces de monnaie** (juke-boxes à images G03B; systèmes téléphoniques à paiement préalable H04M 17/00)
17/02 • pour dispositifs optiques, p.ex. lunettes d'approche

17/04 • pour mesurations anthropométriques telles que poids, taille, vigueur
17/06 • pour gonfleurs
17/08 • pour sièges ou escabeaux
17/10 • pour moyens pour mettre en sûreté un bien momentanément abandonné, p.ex. en attachant ce bien
17/12 • • comportant des récipients pouvant être verrouillés, p.ex. pour déposer des vêtements à nettoyer
17/14 • pour fermetures de portes (de récipients conservant les biens en sûreté G07F 17/12); pour tourniquets
17/16 • pour dispositifs présentant la publicité, des annonces, des tableaux, ou analogues
17/18 • pour laver ou sécher des personnes
17/20 • pour laver ou sécher des objets, p.ex. vêtements, voitures automobiles
17/22 • pour nettoyer et cirer des chaussures ou des souliers
17/24 • pour compteurs de stationnement (dispositifs pour contrôler le temps de stationnement G07C 1/30)
17/26 • pour appareils pour imprimer, estampiller, affranchir, dactylographier ou téléimprimer (appareils pour imprimer des tickets ou analogues G07F 17/42)
17/28 • pour appareils radios
17/30 • pour instruments musicaux (appareils d'enregistrement ou de diffusion G11B)
17/32 • pour jeux, jouets, sports ou distractions
17/34 • • dépendant de l'arrêt d'organes mobiles, p.ex. machines à sous
17/36 • • Appareils disant l'âge, le caractère ou la bonne aventure
17/38 • • Jeux de balle; Appareils de tir
17/40 • pour dispositifs pour recevoir des commandes, de la publicité ou analogues
17/42 • pour appareils pour imprimer des tickets ou analogues

**19/00** **Systèmes bancaires complets; Dispositions à déclenchement par carte codée adaptées pour délivrer ou recevoir des espèces ou analogues et adresser de telles transactions à des comptes existants, p.ex. guichets automatiques** (mécanismes en général actionnés par des objets autres que des pièces de monnaie G07F 7/00; équipement de traitement de données pour le calcul bancaire G06Q 40/00; manipulation de pièces de monnaie ou de papier-monnaie en dehors des appareils déclenchés par des pièces de monnaie ou d'appareils similaires G07D) **[5]**